

Rapports de l'Expert Comptable, du Commissaire aux Comptes et Approbation des comptes du CE :

Depuis les dernières élections professionnelles de novembre 2015, la responsabilité de la gestion économique du CE, incombe aux élu(e)s FO.

Pendant la durée de notre mandat, nous nous sommes engagés à assurer une gestion saine et juste du budget des Activités Sociales, devant être basée sur l'égalité de droits, adaptée aux besoins des salariés et dans le respect d'un budget maîtrisé.

C'est ce que nous avons fait, depuis plus d'un an maintenant.

L'expert comptable du CE a d'ailleurs notifié dans son rapport une amélioration de la trésorerie entre 2015 et 2016.

De plus, l'ensemble des comptes du CE sont soumis, depuis le 1^{er} janvier 2016, aux contrôles d'un Commissaire aux Comptes.

Dans son rapport concernant l'année 2016, celui-ci indique :

- « que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du comité à la fin de cet exercice,
- qu'il n'a pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Secrétaire et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels ».

Les comptes 2016 ont été approuvés à l'unanimité par les élu(e)s.

Le rapport de gestion ainsi que la situation financière du Comité sont consultables sur le site du CE.

Par contre, la Direction a demandé des informations sur des remboursements de frais effectués par l'ancien bureau du Comité d'Etablissement sur le budget des attributions économiques et professionnelles concernant les années 2013 à 2015.

Le bureau actuel du CE a donc transmis à la Direction le résultat de ces demandes et en a informé le Commissaire aux Comptes.

Le Commissaire aux Comptes a constaté que :

- « des irrégularités ont été découvertes au niveau des remboursements de frais d'élus au titre des années 2013 et 2014,
- ces irrégularités portent d'une part sur la réalité de certaines dépenses remboursées et d'autre part sur l'identité des destinataires des chèques de remboursements ».

Dans ces conditions, sans préjuger de la réalité des faits, le secrétaire du Comité d'Etablissement actuel a été mandaté, sur demande du bureau du CE, pour porter plainte contre X afin, d'une part de défendre les intérêts du Comité d'Etablissement et d'autre part de prémunir les élu(e)s actuel(le)s de toute forme de connivence.

Pour FO, il est indispensable de laisser le temps à la justice de faire son enquête.

Dans l'attente du résultat de celle-ci, la présomption d'innocence est de rigueur et il faut, heureusement, ne pas laisser penser que tous les élu(e)s sont concerné(e)s.

A notre connaissance, seuls des membres de l'ancien bureau seraient mis en cause.

Dans tous les cas, nous allons encore renforcer les procédures et les contrôles des différents remboursements de frais des élus afin que de tels agissements ne puissent être réalisables.

Nous vous informerons de l'évolution de cette procédure.

Contrat ATR

Le contrat ATR comprend une clause de renégociation du tonnage à retraiter en cas d'arrêt de centrale conduisant à une perte du nombre de combustibles MOX chargés par EDF.

Il y a eu 5 « aléas MOX » ce qui déclenche cette clause.

Les discussions actuelles portent sur 2 options :

- la perte de 250 tonnes de traitement de combustible pour 2018.
- La réalisation de ces tonnes mais pratiquement gratuitement.

Dans les 2 cas, FO alerte d'ores et déjà la Direction sur les conséquences industrielles et sociales pour l'Etablissement !

Nous continuerons à questionner la Direction sur ce sujet pour vous tenir informés le plus rapidement possible.

Réparation EVAPO R2

La réparation de l'évaporateur 4120-22 de R2 est terminée.

Pour remettre en service cet évaporateur, il reste à faire l'épreuve de la boucle de chauffe.

Si celle-ci est correcte, les déboires liés à cette fuite sur le réseau caloporteur et les baisses de cadences induites seront terminés.

L'ensemble des travaux complexes réalisés lors de cette intervention en zone 4 démontre si besoin les compétences et les connaissances des différentes équipes intervenantes.

Espérons maintenant que la Direction saura récompenser les salariés qui se sont investis et ont permis cette réussite technique.

Embauches CDI PSR

Les transferts interentreprises (STMI, MSIS vers AREVA NC) étant quasi-impossibles et au vu des départs en retraite ou préretraite annoncés pour les prochains mois, des postes vont être ouverts en CDI à l'externe pour PSR.

Pour FO, pour ce secteur comme pour l'ensemble du site, il est grand temps de mettre en place un processus fiable de recrutement en CDI et d'accentuer les remplacements (maladie, absence longue durée, etc).

Activités Sociales

Après avoir reconstitué les réserves suffisantes pour garantir le financement des prestations en fin d'année sans impacter les provisions (notamment liés au redressement URSSAF qu'encourt le CE depuis ...2012 !), les élus FO ont proposé l'attribution d'une aide aux vacances sous la forme de chèques vacances favorisant les bas salaires et accessible aux salariés actifs et préretraités.

Cette aide était répartie de la façon suivante :

Salaire de base	< 1900 €	De 1900 à 3000 €	➤ 3000 €
Montant en chèques vacances	150 €	100 €	50 €

Cette proposition FO n'a pas pu être mise au vote.

Effectivement, l'ensemble des autres élu(e)s du CE ont préféré voter la proposition CFDT / SPAEN qui, contrairement à tous les principes d'aides, octroie 10 € de plus au bénéfice des « meilleurs salaires » en retirant 30 € « aux bas salaires » par rapport à notre proposition.

Les alternants, les CDD, les nouveaux embauchés aux salaires mini, soit 1613 €, apprécieront !

De même, à l'opposé de notre projet, il semble que la solidarité avec les préretraités soit inexistante dans la note votée par les élus.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter !

Pour renforcer notre action, n'hésitez pas à nous rejoindre !

Local FO Bâtiment Social 26861 –

Site Internet FO : www.fo-areva-lahague.org